

sauvegardés. Au passage, l'orateur sacré insiste sur les devoirs particuliers des patrons au sujet du travail de l'enfant et de la femme, pour lesquels il établit aisément que l'Eglise a toujours voulu le respect et la bienveillance de tous.

II

La charité est, en un sens très juste, le couronnement de la justice. Pourquoi? Parce que la justice est à la base de la moralité, tandis que la charité en est au sommet. L'une en est la racine, l'autre la fleur. L'une apporte la vie à l'action morale, l'autre lui assure un délicat parfum. D'où un double devoir du riche envers le pauvre : un devoir de compassion qui s'exprime par l'aumône ou l'assistance matérielle et surtout un devoir de respect qui se marque par le souci de l'amélioration de son sort.

Il faut avoir compassion, c'est-à-dire au fond aimer en Dieu et pour Dieu. Et l'orateur sacré rappelle une fois de plus comment Jésus a toujours eu pitié de la foule. Il montre que c'est là le grand commandement, la grande loi chrétienne. " Non, ô riches de la terre, s'écrie-t-il avec Bossuet, ce n'est pas pour vous seuls que Dieu fait lever son soleil et qu'il arrose la terre... Vous êtes les administrateurs du Dieu très bon, les intendants communs de vos compagnons de servitude... "

Ce n'est pas assez de compatir et d'avoir la main généreuse. Il faut encore respecter l'ouvrier, l'aider à améliorer son sort. Car il est une dignité. Ce n'est pas un outil rare, une machine perfectionnée, un objet de lucre. Non! c'est une dignité. C'est un être intelligent. Son travail l'élève. Est-ce que Jésus, en se faisant ouvrier, n'a pas honoré le travail et le travailleur? Et l'orateur développe ce point avec une émotion qui touche profondément ses auditeurs.

Et il arrive ainsi à sa conclusion. C'est que, si l'Eglise défend les droits de l'ouvrier et de l'employé, elle entend, d'au-